

Nice Matin 02 02 2018

Du nouveau sur les lignes de la Métropole

La Métropole et Enedis raccordés. Le président de la commission Eau, assainissement, énergie, Hervé Paul, a présenté, hier, en séance, la convention de concession qui liera la collectivité et l'entreprise pour vingt-cinq ans à partir du 1^{er} juillet. Un « mariage » qui devrait « améliorer la qualité de la desserte d'électricité » sur le territoire. Cette union est la fin d'un sérieux casse-tête administratif: jusqu'ici, seule Nice avait une concession avec Enedis. Quarante-sept autres communes de la Métropole travaillaient avec le syndicat départemental de l'électricité et du gaz (Sdeg). Gattières et une partie de Roquebillière sont, quant à elles, en régie.

Résultat: pour tous travaux sur les lignes, de la papcrasse à gogo entre les uns et les autres, des délais allongés, des problèmes de suivi de chantier, etc.

Ce nouveau contrat, qui est aussi une rupture – en bons termes – avec le Sdeg, per-

mettra de mieux faire passer le courant.

Mais pas seulement: Enedis s'est engagé sur du concret, du financier. Hervé Paul liste: « La redevance augmente autour de 500 000 euros annuels. Enedis investira 42,8 millions entre 2018 et 2022. »

Cette manne servira « à supprimer des kilomètres de fils ancienne génération qui font court-circuit quand il fait trop chaud. »

Ou encore « à enfouir des kilomètres de fils aériens haute tension, ce qui est à la fois un gain esthétique et un gain de performance puisque ces câbles, actuellement soumis aux aléas climatiques, aux vents ou à la neige, ne le seront plus et seront remplacés par d'autres, plus modernes. »

Les postes sources seront sécurisés, es infrastructures modernisées. Avec un objectif: « ramener la durée moyenne de coupure annuelle d'un abonné de la Métropole à trente minutes à l'horizon 2030. »

L. B.



La nouvelle convention entre Enedis et la Métropole devrait améliorer la distribution d'électricité.

(Photo Patrick Blanchard)